La Plumette - 2e édition

RÈGLEMENT PARTICULIER

Article 1 - Règlements

Le tournoi se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la *FFBad*. Ce règlement particulier complète ou rappelle les dispositions du RGC. Certains points pourront éventuellement être complétés au vu des inscriptions et des équipements attribués.

Article 2 – Juge-arbitre

Le juge-arbitre de la compétition est **M. Jean-François DALLE**.
Ses décisions sont sans appel et il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points des règlements.

Article 3 – Joueurs autorisés

Tout participant doit être en règle avec la *FFBad* et être en possessions de sa licence 2018/2019 le jour du tournoi (sauf étranger). Le tournoi est ouvert aux joueurs **minimes surclassés, cadets surclassés, juniors surclassés, seniors et vétérans** ayant un classement allant de **R4 à NC** le jour du tirage au sort.

Article 4 – Inscriptions

La date limite d'inscription est fixée au **2 octobre 2018**.
Toute inscription doit se faire en ligne, par les soins du joueur ou de son club, sur la page du tournoi accessible sur le site *www.badnet.org*.
Les droits d'engagement sont de **15, 18 ou 21 € pour respectivement, un, deux ou trois tableaux**.
Pour un déroulement agréable de la compétition, l'organisateur limitera les inscriptions de manière à ce qu'**aucune série ne compte plus de 24 joueurs ou paires**. Seules les inscriptions accompagnées du règlement correspondant seront prises en compte en fonction de leur ordre de réception. L'organisateur ce réserve le droit de demander une pénalité de 1€ par personne en cas de règlement sur place.

Article 5 – Volants

Les volants en plumes seront utilisés durant toute la compétition, à charge égale entre les joueurs. En cas de litige, le volant officiel sera retenu dans la liste « Élite » diffusée par la *FFBad*. Il sera en vente dans la salle.
Les volants seront fournis gratuitement lors des finales.

Article 6 – Tableaux

Les joueurs peuvent s'inscrire dans un, deux ou trois tableaux parmi les tableaux simple homme (SH), simple dame (SD), double hommes (DH), double dames (DD) et double mixte (MX).
Le jour du tirage au sort, fixé au 6 octobre 2018, **l'organisateur constituera**, pour chacun des 5 tableaux, **des séries ordonnées par CPPH** (le classement retenu sera celui du jour du tirage au sort) regroupant un nombre de joueurs permettant à chacun de faire un nombre agréable de matches, en évitant, dans la mesure du possible, de réunir plus de trois classements au sein d'une même série.
Les tableaux pouvant faire l'objet de modifications, seule la version affichée en salle fera foi.

Article 7 – Horaires

Les horaires des matches sont donnés à titre indicatif. Tout joueur doit être présent dans la salle **40 minutes avant son premier match** et doit **pointer à la table de marque dès son arrivée**. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match. Tout joueur désirant s'absenter de la compétition devra le signaler au juge-arbitre et à la table de marque. Un retard de 5 minutes après l'appel peut entraîner la disqualification du joueur contrevenant.
Le temps de prise de contact avec le terrain est de **3 minutes**. Ce temps est décompté à partir de l'annonce d'appel du match par la table de marque. Les joueurs sont tenus de retirer une feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer dûment complétée dès la fin du match.
Le temps de récupération entre 2 matches ne pourra être inférieur à **20 minutes** sans l'accord du joueur.

Article 8 – Arbitrage

En dehors des phases finales, tous les matches sont auto-arbitrés. Cependant, tout joueur pourra faire appel au juge-arbitre pour demander un arbitre et ce dernier accédera à la demande s'il le juge opportun.
Pour les finales, l'arbitrage sera assuré par les officiels disponibles.

Article 9 – Les lets

Tout volant touchant au plafond, à la structure de celui-ci ou à l'éclairage au-dessus du terrain est compté let au service et faute en cours d'échange.
Un volant touchant à un élément suspendu est compté let à tout moment.

Article 10 – Forfaits (art. 2.17 du RGC)

Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues **en cas de forfait après la date du tirage au sort et notamment, qu'aucun remboursement des frais d'inscription ne pourra être exigé sans justificatif valable**. Il devra prévenir l'organisateur de sa non-participation et adressera, au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la *Ligue Grand Est de Badminton* (13 rue Jean Moulin 54510 Tomblaine) par tout moyen prouvant la date de réception.

Article 11 – Accès aux terrains

Seuls auront accès au plateau de jeu, les joueurs disputant un match, appelés pour un match, leurs entraîneurs ou coaches (durant les interruptions de jeux à 11 et entre les sets), les organisateurs et les officiels du corps arbitral.
Étant donné la configuration de la salle, **le coaching permanent n'est pas autorisé** durant ce tournoi.
Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le juge-arbitre et lui seul.
Une tenue de badminton, conforme aux circulaires en vigueurs de la *FFBad*, est exigée sur les terrains.

Article 12 – Sécurité, hygiène et divers

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol durant la compétition.
Les participants veilleront à ne pas laisser d'effets personnels dans les vestiaires et à faire bon usage des poubelles mises à leur disposition.

Soyez sport ! Préférez consommer les produits proposés par la buvette pour que puissent survivre les clubs et les tournois !

Votre participation au tournoi implique l'adhésion au RGC et au présent règlement particulier.

ES2B